

GUIDE DES COMPÉTITIONS RÉGIONALES

SAISON 2018-2019

UR14 AQUITAINE



INDEX

Préambule.....	03
Commissaires des compétitions.....	06
CONCOURS QUALIFICATIFS POUR LE NATIONAL	
Concours Nature.....	07
Concours Papier Monochrome et couleurs.....	12
Concours Images Projetées Monochrome et Couleur.....	14
Concours Audiovisuel Diaporama.....	15
Concours Régional Auteurs.....	17
CONCOURS NON QUALIFICATIFS POUR LE NATIONAL	
Concours Régional séries sonorisées.....	21
Concours Régional Auteurs Mini Séries.....	22
Bordereau d'envoi Auteurs (<i>toutes catégories</i>).....	25
Concours Régional du Livre Photo.....	26
Concours Régional Jeunes.....	29

Préambule

L'UR 14 organise un certain nombre de compétitions, ouvertes aux clubs affiliés à la Fédération Photographique de France (F.P.F), à leurs membres, affiliés ou non, ou aux auteurs individuels, affiliés ou non.

L'ensemble de ces concours est doté par l'Union Régionale Aquitaine. Ils sont :

- soit des concours permettant l'accès à des concours nationaux :
 - *les concours Papier Monochrome et Couleur,*
 - *les concours Images Projetées Monochrome et Couleur,*
 - *le concours régional des Séries d'Auteur,*
 - *le concours audiovisuel dit Diaporama.*
- soit des concours strictement régionaux, sans aucun débouché au niveau national :
 - *le concours Auteur dit « mini série »,*
 - *le concours du Livre d'Auteur,*
 - *le concours audiovisuel dit « Séries sonorisées »,*
 - *le concours Jeunes.*

Vous trouverez les différents règlements dans les parties correspondant aux catégories concernées.

Mais dans un premier temps, il nous a paru nécessaire, comme pour le guide national des concours de la F.P.F. que vous venez de recevoir, de rappeler certaines règles essentielles pour le bon fonctionnement de notre association

Attention ! Toute photo ou groupe de photos provenant d'une personne non affiliée à la Fédération Photographique de France au jour du concours régional, ne pourra être qualifiable pour les Concours N2. Elle ne pourra servir à son auteur que d'estimation.

À titre général, un président de club est responsable, y compris devant la justice, des publications (textes et photographies) effectuées sous son mandat, que cela soit par voie de presse ou sur les sites internet (y compris sur le ou les sites du club, même s'il y a un webmestre).

Cela signifie, que même pour des concours individuels (je pense en particulier aux concours régionaux papier), il serait souhaitable, qu'à défaut de gérer l'inscription des photographies sur le site National F.P.F (COPAIN <http://copain.federation-photo.fr>), le président du club ou un membre désigné par lui s'assure de la concordance des envois papier et des miniatures mises sur le site (un certain nombre de photos ayant été éliminées pour ce motif).

Il y a donc lieu, pour le Président du club, de s'assurer de la conformité des envois : la plupart du temps un club n'effectue qu'un seul envoi, c'est donc à lui :

- *de vérifier la régularité des formats des cartons (en 30x40 cm épaisseur max 2mm) (attention aux photos mises hors-jeu à cause de leur épaisseur)*
- *de vérifier le bon positionnement des étiquettes, spécifique aux régionaux (en haut et à gauche sur le revers de la photo)*
- *d'éviter la multiplicité de celles-ci : une seule étiquette doit être présente (une photo n'étant pas non plus un arbre de Noël, c'est en même temps une marque de respect par rapport aux juges)*

En ce qui concerne les photos Nature présentées dans les concours généraux (je rappelle qu'il existe des concours spécifiques en la matière), il y a lieu de limiter drastiquement le nombre des photos animalières, le nombre des images susceptibles de monter en N2 étant limité à 3 par club et non par auteur et au même titre d'être récompensées au niveau de la région.

« Les photos comportant un animal sauvage comme élément prépondérant font l'objet d'un quota de 3 photos par Club pour les Coupes de France et Nationaux 1 dans les compétitions autres que Nature. »
Guide des compétitions FPF 2018-2019

Il est également à rappeler que les photos présentées dans ces différents concours ne doivent pas avoir déjà participé à d'autres concours, clubs ou individuels (hormis les séries d'Auteur ou Jeunes) sous peine de disqualifier la photo et l'auteur, voire plus...(Cf le règlement national page 9)

Il y a enfin lieu, dans la mesure du possible, de s'assurer que la photographie présentée est bien une œuvre originale appartenant à son auteur. Cela signifie que la photographie (simple copie) d'une œuvre d'art ou d'une installation artistique, n'est pas recevable, sauf si elles ne sont pas l'objet principal de la photographie :

- *Le Penseur de Rodin : **Non***
- *La tourterelle qui dépose une fiente sur la tête du penseur de Rodin :..... **Oui***
- *Le serpent de mer de Saint-Brévin, dans son cadre :..... **Non***

Toutes les photographies, y compris les séries d'auteur devront être enregistrées sur le site de la F.P.F, dans les concours régionaux (taille obligatoire de la photo en 1920 pixels pour la plus grande taille avec un max de poids de 3 mégaoctets par photo).

Tout club en N1 ou Coupe de France, pourra présenter une équipe numéro 2 aux régionaux, aux conditions que cette équipe se compose au moins de 3 membres distincts de ceux qui participent simultanément en N1 ou en Coupe.

Le Président de l'Union Régionale.

Dominique Loof

dh.loof@orange.fr

Commissaires en charge des compétitions de l'UR 14

Commissaire Compétitions et Commissaire Nature

Claudine Bergalasse

Mail : bergalasse-claudine@orange.fr



Commissaire Papier Monochrome

Philippe Galtie

Mail : philippe.galtie@orange.fr



Commissaire Papier Couleur

Paul Douat

Mail : paul.douat@orange.fr



Commissaire Images Projetées

Monochrome et Couleur

Bernard Bourguignon

Mail : berfran.bourguignon@orange.fr



Commissaire Série Auteur et Livre Auteur

Christian Latreille

Mail : christian.latreille24@orange.fr



Commissaire Jeunesse

Jacques Sandillon

Mail : sandillon@orange.fr



Commissaire Audiovisuel

Brigitte Monjaux

Mail : brigitte.monjaux@wanadoo.fr



CONCOURS QUALIFICATIFS POUR LES CONCOURS NATIONAUX

Les concours Nature :

Les deux concours Nature *Images Projetées* et *Papier* sont maintenant obligatoires et qualificatifs pour les concours nationaux N2 de la F.P.F

CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX CONCOURS NATURE

- Les auteurs des clubs ou individuels affiliés FPF .
- Nombre de photos par Club : **illimité**
- Nombre de photos par Auteur : **4 maximum** par discipline
- Codification des photos : bien respecter les instructions de chaque discipline.
- Respect des règlements généraux des Compétitions de la FPF
- Sujet : **nature**

Définition de la Photographie Nature

- La photographie Nature est restreinte à l'emploi du procédé photographique pour décrire les observations de tous les embranchements de l'Histoire Naturelle (zoologie, flore ou autres éléments naturels) afin qu'une personne bien informée soit capable d'identifier le sujet présenté et d'assurer son intègre représentation.
La valeur de l'histoire donnée à la photo doit être aussi importante que la qualité de l'image.

Les éléments d'intérêt humain ne doivent pas être présents sur la photo.

- Les photographies de plantes, d'animaux hybrides ou artificiels, les échantillons montés, les aménagements placés avec évidence, les dérives ou n'importe quelle manipulation qui altère la

vérité de la photographie sont inacceptables, à l'exception de détails en micro et macrophotographie si leurs couleurs d'origine ne sont pas artificiellement modifiées

- *Les animaux présentés doivent avoir été photographiés en pleine nature, libres de toute captivité, vivant dans leur biotope d'origine, sans influence d'une intervention humaine directe ou indirecte, les animaux connus pour avoir un biotope partagé librement avec l'homme (chouettes, hirondelles, lézards, etc....) sont acceptés.*
- *Est permis de présenter des photos d'animaux d'origine sauvage (et eux seuls) prises en parcs animaliers de France ou d'ailleurs, et à la seule et unique condition que les animaux photographiés aient un comportement et un environnement paraissant naturels (pas de béton, bassin artificiel, grilles, portiques ou aliments donnés par le gardien .*
- *Les photos d'animaux sauvages qui évoluent sur un chemin, un champ cultivé ou qui ont sauté derrière une clôture seront admis, les papillons de serre et les poissons en aquarium tout autant (à condition que le fond ait une transparence qui paraisse naturelle)*

Les animaux en captivité visible, les fleurs cultivées et les animaux domestiques y compris les chevaux de Camargue ne seront pas admis.

- *Les paysages devront être dépourvus de constructions ou éléments construits par l'homme.*
- *Bien entendu la photo devra rester naturelle et tous les traitements de post-production seront limités. les photomontages, les effacements ou inclusions d'éléments qui modifient l'image originale ne seront pas recevables*
- *Après avoir satisfait ces conditions, tout effort sera fait afin que toutes les photos nature soient du plus haut niveau artistique.*

- *Les photos monochromes ainsi que le « Focus stacking » seront admis*
- *En cas de litige, la Fédération se réserve le droit de demander à l'auteur les fichiers natifs, afin de pouvoir statuer en cas de doute*
- *La photo numérique, malgré les facilités de traitement qu'elle permet, ne doit pas faire oublier que notre éthique Nature a pour objectif la représentation du réel, il ne doit y avoir ni ajout ni suppression d'éléments, ni le moindre trucage technique photographique, **les seules interventions tolérées après la prise de vue se limiteront à l'amélioration du rendu** (luminosité, contraste, netteté ou légère optimisation des couleurs d'origine) Les Auteurs s'engagent sur l'honneur à respecter la parfaite authenticité des œuvres qu'ils présenteront dans cette catégorie qui fera l'objet d'une dotation spécifique.*

Bordereaux et étiquettes

L'inscription se faisant de façon informatique sur Internet, un fichier au format CSV est téléchargeable par les adhérents et/ou par les clubs, pour vérifications et numérotations des fichiers Haute Définition.

Les étiquettes sont générées automatiquement sur les sites Internet et imprimables après téléchargement. Elles fournissent toutes les informations pour la gestion des images et du concours. Aucune modification n'est admise.

Les étiquettes autocollantes de format 105 mm x 70 mm doivent être apposées sur le support des photos **au dos en haut, à gauche pour les concours régionaux**

Envoi des photos

Pour le concours Nature papier, les œuvres sont à envoyer à :

Claudine Bergalasse,
2 rue du stade 47310 BRAX.

S'il n'est pas possible de récupérer les photos le jour de la compétition, les frais postaux pour le retour des œuvres sont à joindre à l'envoi, uniquement par chèque.

Jugement

Composition du Jury : Trois personnes du monde photographique, extérieurs ou non à la région (mais dont les Clubs ne concourent pas).

Les photos seront présentées aux juges en préservant l'anonymat des œuvres.

Pour le concours sur support papier, les photos sont réparties au hasard et le jugement se fait par tas suivant un classement des photos entre 06 et 20, Il s'agit bien de comparer et de classer de façon relative. L'ensemble des images projetées nature sera jugée par internet.

Chaque juge reçoit un code personnel d'accès à Internet ce qui lui permet de juger en toute indépendance (délai imparti 10 jours). Un classement des images entre 06 et 20 sera effectué.

Le jour de la compétition, une projection et discussion des images jugées sera organisée.

Sanctions

Toute photo reconnue non conforme aux règlements, notamment le non-respect du format (dimensions/épaisseur), étiquettes non conformes ou mal placées, multi étiquettes, absence ou inversion de fichiers fournis fera l'objet d'une sanction. La note 6 sera automatiquement attribuée à ces photos.

Palmarès

- Classement général par œuvre
- Classement par auteur sur les 3 photos
- Classement clubs sur les 6 meilleures photos

Dans chacune des catégories seront récompensées

- Le meilleur Club.
- Le meilleur Auteur
- La meilleure Image

Challenge Jacky Latrubesse

Un challenge rend hommage à notre ami **Jacky Latrubesse**, commissaire Nature décédé alors qu'il était en fonction.

Chaque année lors du congrès régional d' Aquitaine, il sera remis en jeu, le possesseur du challenge remettra lui-même au club primé de l'année suivante.

Les concours Papier Couleur et Papier Monochrome

Notions de Concours Régional Monochrome et Couleur

Définition

Une photographie monochrome est une photographie en noir et blanc ou en gamme de gris ou une œuvre totalement virée d'une seule couleur (pas de virages partiels).

A contrario toute photographie ne respectant pas cette définition sera considérée comme une photographie couleur.

Participation

- Tous les clubs de l'UR 14 peuvent participer, les clubs en Coupe de France ou en N1 ne concourent pas pour le N2 mais sont admis à la compétition en surnombre tant que leur note est supérieure à la dernière note du quota.
- Les individuels ont les mêmes règles et peuvent participer au N2 mais ne seront pas classés.
- La participation au N2 est de 7 photos par club avec 3 photos par auteur.

Présentation

- Support 30x40 (+ ou – 5mm mais déconseillé...)
- Épaisseur comprise entre 1,5 et 2mm (si + élimination en N2)
- Aucun signe distinctif en face avant ; étiquette réglementaire sur le support, **au dos en haut, à gauche pour les concours régionaux**, dans le sens de lecture et rien d'autre.

Nombre d'épreuves

4 photos par auteur limité à 99 par club (*limite logiciel*)

dont 3 photos **nature** maximum par auteur.

Inscription

Chaque photo aura un fichier numérique dont la dimension max sera de 1920 pixels sur le plus grand côté et d'un poids de 3 Mégaoctets , aucun profil.

Ces inscriptions se feront sur le site de la F.P.F. (COPAIN <http://copain.federation-photo.fr>).

Envoi

L'envoi doit parvenir au Commissaire 15 jours minimum avant la date de jugement, accompagné obligatoirement du bordereau d'inscription et des frais de retour en cas de renvoi voir infra (par chèque uniquement)

Retour

Habituellement, les clubs récupèrent leurs photos en fin de jugement, ou le dimanche matin.

Les photos sélectionnées pour le N2 sont en général rendues au Congrès UR14 en fin d'année.

La seule différence entre ces deux catégories portera donc exclusivement sur la différence entre monochrome et couleurs.

Les Concours Images Projetées Monochrome et Couleur

Images projetées

Deux concours : images projetées *couleurs* et images projetées *monochromes*.

- Une image noir et blanc ou virée **intégralement** dans une seule couleur, elle reste une image monochrome.
- Si cette image n'est virée que **partiellement** elle devient une image couleur.
- Chaque auteur peut envoyer jusqu'à 4 photographies pour chacun de ces deux concours.
- Les jugements sont faits par Internet.

Les inscriptions

Elles sont faites par connexion sur le site Concours de la FPF (COPAIN <http://copain.federation-photo.fr>)

A l'inscription, le fichier numérique de la photo est requis. Sa taille est limitée à 3 Mo, les photos doivent s'inscrire dans un carré de 1920 pixels de côté, sans profil colorimétrique et dans le sens de lecture.

Lors de la projection, si nécessaire, la hauteur des photos sera ramenée à 1080 pixels.

A l'inscription, les fichiers des photos seront automatiquement renommés en utilisant le numéro d'adhérent de la FPF suivi d'un numéro d'ordre d'inscription.

Pour chaque photo le titre (fourni obligatoirement) sera utilisé pour la projection des résultats et le florilège.

Concours Audiovisuel Diaporama

Le principe de ce concours est de présenter un montage constituant un récit audiovisuel, comprenant des images synchronisées avec une bande son. L'ensemble de l'œuvre constitue un tout cohérent.

Un auteur ne peut avoir qu'un seul montage audiovisuel sélectionné pour le Concours National. Ne sont admis que les fichiers numériques.

Le montage est réalisé à partir d'un logiciel de présentation qui permet différentes transitions entre les images, des superpositions d'images, zoom, panoramiques, effets 3D, possibilité d'incrustations de brèves séquences vidéo.

Dispositions pratiques

1. **Co-auteurs** : il n'est tenu compte que du seul auteur principal.
2. La durée de projection de chaque montage audiovisuel est limitée à **douze (12) minutes**.
3. Le choix du sujet ou du thème est libre.
De courtes séquences vidéo peuvent être intégrées mais la photo doit rester prépondérante dans l'œuvre, la vidéo étant secondaire.
4. Des **images empruntées** (internet ou toute autre source) peuvent être intégrées dans le montage. Ces emprunts doivent être minimales et impérativement **mentionnés au générique** et sur la fiche d'identification accompagnant le montage.

5. L'image de création personnelle (de l'auteur et/ou du/des co-auteurs) doit être privilégiée et donc rester prépondérante dans l'œuvre.

C'est l'apport photographique de l'auteur qui doit être pris en compte, les emprunts étant limités à l'incontournable (sujet historique par exemple).

6. Chaque auteur a la possibilité de présenter plusieurs montages au concours régional, mais ***un seul*** pourra être retenu dans la sélection pour le concours national.

Acheminement des œuvres

- Le montage audiovisuel devra être envoyé sous la forme d'un fichier pour vidéo-projection en format maximum de 1920x1080 pixels par Internet.
L'envoi se fera via un site permettant le transfert de fichiers lourds (ex : wetransfert).
- Le fichier sera de préférence en exécutable (.exe), ou en format vidéo (WMV ou MP4).
- La ***fiche d'identification*** normalisée, format "xls", disponible sur le site FPF, devra être transmise en même temps que le montage.
- Les montages audiovisuels sélectionnés (en fonction du quota attribué à notre UR) seront transmis pour participer au concours National 2 Audiovisuel par le Commissaire Régional (12 et 13 avril 2019 à Rouen).

Concours Régional Auteurs

Cette série est destinée à récompenser un ensemble de photographies. Cela signifie continuité dans les images, soit au niveau de l'histoire, soit au niveau de la démarche donnant ainsi une continuité à l'ensemble. Par **série**, il faut entendre continuité dans les images, soit au niveau de l'histoire, soit au niveau de la démarche, donnant ainsi une unité à l'ensemble.

Règlement

Il y a deux(2) compétitions distinctes

- Un concours régional d'**auteur 1** (8 à 15 photos) qualificatif pour le concours national.
- Un Prix d'Auteur court , Régional (de 5 à 7 photos), ouvert à tous y compris les jeunes (non qualificatif pour le National).

Puisque nous sommes en concours open, je ne parlerai pas d'adhérents, mais de participants, en sachant toutefois que si une série **auteur 1** venait à être qualifiée pour le National , son auteur devra être à jour de sa cotisation fédérale au moment du concours donc devienne un adhérent.

Chaque participant ne pourra présenter qu'une série.

Ces concours sont réservés aux épreuves sur papier.

Accès au National

Le concours Régional Auteur 1 est qualificatif pour le concours National Auteur.

- Chaque Union Régionale dispose d'un quota attribué pour le concours national (en fonction du nombre d'adhérents).
- Les auteurs sélectionnés pour le concours national Auteur doivent être à jour de leur cotisation au moment de l'inscription au concours National.
- Au concours national, c'est l'œuvre présentée au Régional qui est présentée, la même saison.

Contenu

- Chaque œuvre comportera de 8 à 15 photos.
- L'auteur peut joindre un texte anonyme d'une dizaine de lignes pour présenter sa démarche. Ce texte sera montré, à la fin de la série, dans la même présentation que les photographies

Inscriptions

Nouveau : Les inscriptions se font uniquement sur le site fédéral des compétitions. Tous les fichiers images doivent être chargés sur le site de la FPF (COPAIN <http://copain.federation-photo.fr>).

Présentation

Les épreuves, en monochrome et/ou couleur, devront être présentées de façon à harmoniser l'ensemble, sur un support dont les dimensions seront comprises entre 30/30cm et 50/50cm. Le support qui doit être rigide sera soit un support carton d'une épaisseur maximale de 2 mn, soit un

papier d'au moins 300g. Plusieurs images ou du texte (court) sur un support sont acceptés et ne comptent que pour une photo.

Identification

- Chaque épreuve portera à son verso, **en haut et à gauche**, une étiquette pour le régional, à télécharger sur le site des concours après l'inscription.
- L'étiquette portant le code-barres sera impérativement apposée **au dos de la première photo et non sur le document de présentation.**
- Mettre une étiquette manuscrite avec le titre de la série et le nom de l'auteur sur le support de présentation . Celui-ci ne compte pas dans le nombre de photos .

Acheminement

- Les photos devront être mises dans un emballage résistant pouvant permettre le retour.
- Le non-respect des délais entraînera la disqualification.

Jugement

- Concernant le Concours régional, le jury procédera, dans un premier temps, à une présélection.
- Les œuvres non retenues seront toutes classées à égalité après la dernière œuvre retenue.
- Les œuvres retenues dans la présélection seront notées de 06 à 20 afin d'en faire un classement.

Résultats

Chaque Auteur recevra la notification et le commentaire du jugement du classement de sa série.

Règles générales

Les prescriptions communes à toutes les Compétitions Fédérales de la FPF, s'appliquent sans restriction aux Concours Régionaux d'Auteur.

Retour des œuvres

Les épreuves non retenues pour le National seront rendues, le jour du Congrès Régional, accompagnées du résultat et du palmarès.

A défaut, elle seront renvoyées en port dû. Seules les séries qualifiées pour les nationaux seront conservées par le commissaire régional .

Autres informations

- Les auteurs qualifiés pour la coupe de France ne peuvent pas participer au concours régional auteur.
- Le quota de places attribuées en National Auteurs à l'UR 14 pour 2018-2019 est de **8 places**.

Envoi

Ces concours d'auteurs devront être postés avant le **16 Novembre 2018** dernier délai.

CONCOURS NON QUALIFICATIFS POUR LES CONCOURS NATIONAUX

Concours régional séries sonorisées

Une Série Sonorisée est composée uniquement de photographies accompagnées d'une ou plusieurs musiques instrumentales (les bruitages sont acceptés), d'un titre et d'un générique. Les photos doivent être la création de l'auteur ou du co-auteur du montage.

L'œuvre ne doit pas être constituée de captation sur internet ou d'archives (INA ...).

Durée maximum 3 minutes (de la première image du titre , au générique final).

Une partie chantée, des commentaires (vocaux ou écrits), des séquences vidéo ne sont pas acceptés.

Nous organisons au sein de notre UR une compétition régionale non sélective, qui sera l'occasion pour les auteurs de présenter leurs œuvres avant la compétition nationale.

L'envoi se fera de la même façon que pour les montages audiovisuels.

Un auteur à la possibilité de présenter plusieurs séries sonorisées au concours régional.

L'envoi des Séries Sonorisées au Concours National doit être effectué directement par les auteurs.

Pour de plus amples informations concernant les concours audiovisuels, veuillez consulter le guide des Compétitions FPF 2018/2019 p.31 à 37.

Concours Régional d'Auteurs Mini Séries

Comme pour la série Auteur qualificative pour le National, cette série est destinée à récompenser un ensemble de photographies. Cela signifie continuité dans les images, soit au niveau de l'histoire, soit au niveau de la démarche donnant ainsi une continuité à l'ensemble.

Régional

Le concours Régional Auteur 2 n'est pas qualificatif pour le concours National Auteur.

Nombre de photos

- Chaque œuvre comportera de 5 à 7 photos.
- L'auteur peut joindre un texte anonyme d'une dizaine de lignes pour présenter sa démarche. Ce texte devra avoir une présentation de qualité, pour ne pas nuire à la présentation de l'ensemble.

Inscriptions

Il n'y a pas d'inscription sur le site des concours. Il suffit de renvoyer le bordereau au commissaire régional avec la série. **La date limite d'envoi est le 16 novembre 2018.**

Présentation

Les épreuves, en monochrome et/ou couleur, devront être présentées de façon à harmoniser l'ensemble, sur un support dont les dimensions seront comprises entre 30x30cm et 50x50cm.

Le support qui doit être rigide sera soit un support carton d'une épaisseur maximale de 2 mm, soit un papier épais d'au moins 300g/m².

Plusieurs images ou du texte (court) sur un support sont acceptés et ne comptent que pour une photo.

Identification

- Chaque épreuve portera à son verso, **en haut, gauche**, une étiquette manuscrite avec le titre de la série ,le nom de l'auteur et le numéro d'ordre (Ex : 1/7).
- Le support de présentation ne compte pas dans le nombre de photos.

Acheminement des œuvres

Les photos devront être mises dans un emballage résistant pouvant permettre le retour. Le non-respect des délais entraînera la disqualification.

Jugement

Les œuvres seront notées de 06 à 20 afin d'en faire un classement.

Chaque Auteur recevra la notification du classement de sa série.

Les prescriptions communes à toutes les Compétitions Fédérales de la FPF, s'appliquent sans restriction aux Concours Régionaux d'Auteur.

Retour des œuvres

Les séries pourront être récupérées accompagnées du résultat et du palmarès après le jugement.

A défaut, elle seront renvoyées en port dû.

Envoi

Ces concours d'auteurs devront être postés avant le **16 Novembre 2018** dernier délai à :

Christian LATREILLE

59 Avenue de La Canéda

24200 SARLAT

Tel 06 76 66 05 78

Mail : christian.latreille24@orange.fr

Bordereau d'envoi Auteurs (toutes catégories)

CONCOURS D'AUTEURS RÉGIONAL 1 et 2 2018/2019

NOM : PRÉNOM:

ADRESSE :

.....

Tel : Mail :

Catégorie : **cocher svp la catégorie**

- Prix d'Auteur 1 Régional (Série de 8 à 15 photos)
(*qualificatif pour le National 1*) .
- Prix d'Auteur 2 court Régional (de 5 à 7 photos), ouvert à tous y compris les jeunes
(*non qualificatif*)

Se rapporter au règlement ci-joint

TITRE :

NOMBRE DE PHOTOS DANS LA SÉRIE : (Hors support de présentation)

Ce bordereau peut être photocopié.

Concours régional du livre d'auteur

Définition

Ce livre peut raconter une histoire ou être le résultat d'une démarche ou d'un travail sur un thème choisi par l'auteur. L'auteur donne ainsi une unité à l'ensemble, c'est-à-dire une continuité dans les photographies avec homogénéité de celles-ci. Toute liberté est laissée quant au choix du ou des sujets traités.

Néanmoins, si un livre porte atteinte au respect des personnes ou aux bonnes mœurs, il pourra être retiré du concours par le Commissaire responsable de la discipline, après décision du Responsable des Compétitions. Les autorisations concernant le droit à l'image de toutes personnes représentées, devront être garanties par l'auteur aux organisateurs.

Format

Sont admis les livres composés de 32 feuilles recto-verso, soit de 64 pages imprimées au maximum. Le format est laissé libre dans la limite de 30 cm en hauteur et de 42 cm en largeur avec une couverture rigide, semi-rigide ou une jaquette.

Tout format carré allant jusqu'au 30 x 30 cm est admis.

Contenu

Les livres pourront contenir plusieurs images en Noir et Blanc et/ou Couleur par page. Il n'y a pas de contrainte dans la présentation des images à l'intérieur du livre.

Le livre devra contenir également un texte de présentation de la démarche d'ensemble de l'auteur.

Ce texte entrera dans les critères d'évaluation du livre au même titre que la présentation globale, mais celui-ci ne devra pas prendre une place prépondérante. La place prépondérante sera réservée à la photographie et au traitement de la démarche par la photographie.

Le nom du photographe pourra figurer sur le dos ou sur la tranche du livre, pour le jugement le nom de l'auteur sera caché avec une protection non destructrice qui portera le numéro du livre à juger.

Si les textes ne sont pas du photographe, le nom de l'auteur des textes cités pourra également figurer dans les mêmes conditions.

Inscriptions

L'inscription se fait auprès du commissaire régional dans le respect de la date limite.

Il n'est admis qu'un seul livre par auteur même si celui-ci est titulaire de plusieurs cartes FPF.

La participation est gratuite. Il est demandé de fournir un emballage bulle pré-timbré avec le nom et l'adresse de l'auteur pour le retour du livre sauf s'il est récupéré à la fin du congrès régional.

Participation

Peuvent participer tous les livres qui n'ont jamais participé au concours régional (même s'ils ont participé au national) à l'exception de ceux qui ont gagné le concours national du livre d'auteur.

Jugement

Un Jury appartenant au monde de la photographie ou de l'édition procédera éventuellement à une première sélection (entre 10 et 20 livres suivant la quantité et la qualité des envois), ensuite ces livres seront jugés.

Un commentaire écrit sera effectué par les juges sur chacun des livres concourant à la sélection finale.

Pour les livres non sélectionnés pour la finale, les auteurs recevront une fiche jointe récapitulant les différents critères appréciés par les juges.

Palmarès

La remise des prix se fera lors du Congrès régional.

Commissaire

Christian LATREILLE
59 Avenue de La Canéda
24200 SARLAT
Tel 06 76 66 05 78
Mail : christian.latreille24@orange.fr

Concours régional jeunes

Le régional jeunesse se juge sous la forme d'images projetées.

Nombre d'images

5 photos noir et blanc ou couleur (indifféremment, pas de catégorie spécifique, contrairement au concours IP adultes)

Comme pour le concours adultes, les photos seront jugées en amont par trois juges et les résultats seront annoncés et commentés le dimanche .

1 seule catégorie d'âge : moins de 18 ans.

Thème

Thème libre (les photos seront jugées à la photo et non par séries).

Modalités d'inscription : en ligne (COPAIN <http://copain.federation-photo.fr>).

Qui peut participer

Le concours est ouvert à tous les jeunes adhérents ou pas à la FPF ans âgés de moins de 18 ans (à la date de la proclamation des résultats soit le Dimanche).

La participation de collectifs (écoles, collèges...) est autorisée. Le collectif qui s'inscrit sera alors considéré comme un seul participant.

Pour les participants non adhérents (individuels ou collectifs) à la FPF:

- le président du club dont ils dépendent devra créer un numéro d'adhérent "fictif".
- ceux qui ne dépendent d'aucun club pourront envoyer un mail précisant leur nom, prénom, date de naissance et adresse mail valide à :

sandillon@orange.fr

Un numéro fictif sera créé et ils recevront par mail leurs identifiants.